



EXEL Industries

Société Anonyme au capital de 16 969 750 €

Siège Social : 54, rue Marcel Paul 51206 Epernay Cedex

RCS Epernay n° B 095 550 356

COMMUNIQUE RELATIF AUX CONVENTION REGELEMENTEES

Paris, le 14 janvier 2020

En application de l'article 20 de nos Statuts et de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous vous communiquons par la présente, l'information relative aux conventions réglementées pour l'exercice clos au 30 septembre 2019.

A cet effet, nous vous informons que trois conventions de ce type ont été validées par le Conseil d'Administration le 9 septembre 2019 sur l'exercice écoulé :

- Abandon de créance consenti par EXEL Industries à sa filiale HOLMER Exxact d'un montant de 2,7M€, afin de recapitaliser la société;
- Abandon de créance consenti par EXEL Industries à sa filiale GROUPE HARDI FRANCE d'un montant de 2 374 755€, afin de recapitaliser la société ;
- Abandon de créance consenti par EXEL Industries à sa filiale HARDI International d'un montant de 50MDKK, afin de recapitaliser la société.

Par ailleurs, il n'existe pas de convention conclue antérieurement et qui se soit poursuivie au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2019.